

**FR**

***ANNEXE***

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU  
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

PPC Chlorine Industrial Water

**Type(s) de produit**

TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à  
l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

**Numéro d'autorisation:** BE2024-0018

**Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides:** BE-0031651-0000

---

## Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	PPC Chlorine Industrial Water
---------------------------------	-------------------------------

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Vynova PPC SAS
	Adresse	95 rue du Général de Gaulle BP 60090 68802 THANN CEDEX France
Numéro de l'autorisation		BE2024-0018
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		BE-0031651-0000
Date de l'autorisation		07/08/2024
Date d'expiration de l'autorisation		15/05/2034

### 1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Vynova PPC SAS
Adresse du fabricant	95 rue du Général de Gaulle BP 60090 68802 THANN CEDEX France
Emplacement des sites de fabrication	Vynova PPC SAS 95 rue du Général de Gaulle 68802 Thann Cedex France

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Chlore actif libéré à partir de chlore
Nom du fabricant	Vynova PPC SAS
Adresse du fabricant	95 rue du Général de Gaulle BP 60090 68802 THANN CEDEX France
Emplacement des sites de fabrication	Vynova PPC SAS 95 rue du Général de Gaulle 68802 Thann Cedex France

---

## Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Chlore actif libéré à partir de chlore		substance active			100 % (p/p)

### 2.2. Type(s) de formulation

GA Gaz comprimé

### Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H270: Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.</p> <p>H315: Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H319: Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H331: Toxique par inhalation.</p> <p>H335: Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.</p>
Conseils de prudence	<p>P220: Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.</p> <p>P244: Ni huile, ni graisse sur les robinets et raccords.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P261: Éviter de respirer les gaz.</p> <p>P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage..</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P370 + P376: En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.</p> <p>P321: Traitement spécifique (voir information sur cette étiquette).</p> <p>P332+P313: If skin irritation occurs: Get medical advice/attention.</p> <p>P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P311: Appeler un médecin.</p> <p>P312: Appeler un médecin en cas de malaise.</p>

---

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313: If eye irritation persists: Get medical advice/attention.

P391: Recueillir le produit répandu.

P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405: Garder sous clef.

P410 + P403: Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

P501: Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale.

## Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

### 4.1. Description de l'utilisation

**Tableau 1. Désinfection des eaux brutes de puits ou de rivières pour la préparation d'une eau industrielle**

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Désinfection des eaux brutes de puits ou de rivières pour la préparation d'une eau industrielle. Après désinfection, l'eau industrielle peut être utilisée telle quelle ou peut subir un traitement et une purification supplémentaires en fonction de son utilisation ultérieure. Une eau industrielle ne doit pas être utilisée dans les installations de production ou de transformation alimentaire. Pour cette application, le chlore n'est pas considéré comme agent de conservation de l'eau de process.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: bactéries Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: aucune donnée  Nom scientifique: autre: algues Nom commun: algae Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur  La chloration doit toujours être effectuée en système fermé en milieu industriel. L'utilisation de l'eau traitée peut se faire en intérieur ou à l'extérieur.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos  Description détaillée: Système de dosage automatique et fermé.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 5 ppm de chlore actif ; 15 °C  Dilution (%): -  Nombre et fréquence des applications: - Temps de contact : 25 min.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bonbonne : 4,8 à 140 litres (6 à 175 kg de Cl <sub>2</sub> ) Fûts : 400 à 1 000 litres (500 à 1 250 kg de Cl <sub>2</sub> )  Acier au carbone/inoxydable

---

#### **4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques**

Brancher la bonbonne ou le fût de chlore au système de dosage automatique fermé. Régler les paramètres du système pour obtenir une concentration de chlore actif dans l'eau conformément aux doses d'application indiquées ci-dessus.

#### **4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

Voir les instructions générales d'utilisation

#### **4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Voir les instructions générales d'utilisation

#### **4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Voir les instructions générales d'utilisation

#### **4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Voir les instructions générales d'utilisation

---

## Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION<sup>1</sup>

### 5.1. Consignes d'utilisation

-

### 5.2. Mesures de gestion des risques

À l'attention des utilisateurs industriels et autres personnes autour de l'installation lors de la connexion et de la déconnexion des récipients de produit ainsi que lors de la maintenance ou de la réparation des canalisations de gaz, les mesures d'atténuation des risques (RMM) suivantes sont obligatoires :

- Un système d'alarme (valeur de déclenchement correspondant à la CEA : 0,5 mg de Cl disponible/m<sup>3</sup> (ou inférieure selon la législation nationale)) est en place avec instauration de procédures de sécurité tel que le port d'un EPR (EN141B).
- L'application d'une ventilation par aspiration localisée (conformément à la législation nationale) et d'une faible pression/d'un vide est en place pour éviter une émission de chlore.
- Les capteurs électrochimiques utilisés pour les mesures détectent diverses espèces chlorées en plus du chlore lui-même.
- Les capteurs mesurent l'exposition même lorsque les opérateurs utilisent un EPR (EN141B).

En cas de rejet direct dans les eaux de surface, réduire les concentrations résiduelles de chlore actif par filtration sur charbon actif ou ajout d'agents réducteurs (par ex. de l'acide ascorbique ou de l'ascorbate de sodium) avant rejet des effluents traités (ou désinfectés) vers les eaux de surface. L'eau peut également être stockée dans un bassin tampon après désinfection.

Il est important de vérifier régulièrement la qualité de l'eau pour garantir que le rejet d'effluents industriels (ou le rejet d'eau de ballast dans les eaux de surface) respecte toutes les normes de qualité requises, conformément à toutes les réglementations pertinentes.

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Éviter dans la mesure du possible de respirer ce gaz toxique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler immédiatement le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin :

Instaurer immédiatement des mesures de réanimation et appeler ensuite un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS D'INGESTION : Sans objet.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

- En cas de déversement ou de fuite, contacter immédiatement les autorités. Essayer de stopper la fuite ou le déversement, tout en contenant l'avancée du nuage gazeux par le biais d'un rideau d'eau pulvérisée. Ne jamais arroser le point de fuite ou la zone de déversement avec de l'eau. Recueillir et neutraliser l'eau contaminée.
- Si possible, faire passer les rejets de chlore gazeux par un absorbeur à chaux vive pour éviter toute émission dans l'atmosphère. Retirer les matériaux combustibles de la zone de fuite.
- Ne pas déverser le produit dans l'environnement (égouts, rivières, sols).
- Si possible, contenir le déversement avec du sable ou de la terre et fermer les bouches d'égouts.

---

<sup>1</sup>Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.



---

#### **5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

À la fin du traitement, éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux exigences locales.

Ne pas rejeter le produit inutilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ni dans les égouts.

#### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conditions de stockage :

Réservoirs sous pression étanches : En raison de ses propriétés physiques et chimiques, le chlore gazeux est toujours stocké dans des récipients en acier/carbone dédiés avec des valves spéciales dédiées. Les conditionnements pour le chlore destinés à être utilisés dans l'UE et en Suisse doivent être fabriqués et étiquetés conformément à la directive relative aux équipements sous pression transportables (DEPT) ou à l'ordonnance relative à la mise sur le marché et la surveillance du marché des contenants de marchandises dangereuses (OCMD) et à l'ADR/SDR. Remplissage maximal 1,25 kg/l (80 % du volume approx.).

Conserver les récipients renfermant du chlore hermétiquement fermés et les stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Visser fermement le joint de protection de sortie de la valve et le bouchon de protection de la valve lors du stockage. Empêcher les bonbonnes de tomber. Protéger de la chaleur et des rayons directs du soleil, la température du conteneur ne doit jamais être inférieure à 15 °C et > 50 °C.

Le chlore doit être maintenu à l'écart des produits réactifs (substances à éviter : agents réducteurs, matériaux de combustion, métaux en poudre, acétylène, hydrogène, ammoniac, hydrocarbures et matières organiques).

---

## **Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS**